

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 février 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Proulx

Sont absents :

MM. Raymond Larouche, maire et Serge Clément, conseiller

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Michel Proulx, déclare la séance légalement ouverte.

2019-02-42 Adoption de l'ordre du jour

Le point suivant est ajouté séance tenante à l'ordre du jour :

5.7 Contestation du rapport de l'analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 12 février 2019 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2019

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 10 janvier au 13 février 2019

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 8 janvier au 5 février 2019

3.3 Émission de billets par appel d'offres public : refinancement et financement des règlements numéros 303-2007, 132-96, 411-2017 et 420-2018

- 3.3.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 546 100 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019
- 3.3.2 Adjudication pour l'émission de billets
- 3.4 Demande de subventions, financement et autre
 - 3.4.1 Association des chasseurs et pêcheurs de Les Cèdres
 - 3.4.2 Mlle Maïka Rousseau - Politique de subvention à l'élite – volet sportif
- 3.5 DDL Excavation (9039-3273 Québec Inc.) : acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 4 (libération de retenue partielle) / travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve
- 3.6 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
 - 3.6.1 Autorisation au compte de la responsable de la taxation et de la trésorerie
 - 3.6.2 Désignation des commissionnaires autorisés aux fins d'approvisionnement en numéraire

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : Lot 2 046 169 (lots projetés 6 286 361 et 6 286 362 – rue des Pins)
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 4.2.1 Demande acceptée : 41, rue Saint-Thomas (lot 2 048 221) / changement de fenêtres et porte
 - 4.2.2 Demande refusée : 1017, chemin du Fleuve (lots 2 047 473 et 5 632 161) / nouvelle construction – 4^e version
- 4.3 Demande de dérogation mineure : 416, rue des Frênes (lot 2 048 294) / hauteur du bâtiment
- 4.4 Mise à jour du tableau des officiers et fonctionnaires désignés joint en annexe de la résolution numéro 2017-05-181 afin de nommer les officiers et fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 262-2005 interdisant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

5. Règlements

- 5.1 Abrogation de la résolution numéro 2019-02-33 - Adoption du second projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 381-3-2019 modifiant le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants
- 5.4 Avis de motion – règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d'implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres

5.5 Adoption du projet de règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d'implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres

5.6 Résolution de contrôle intérimaire du secteur de la zone I-2

6. Affaires administratives

6.1 Résolution concernant la nomination d'un représentant auprès de clicSÉCUR

6.2 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

7. Affaires municipales

7.1 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2019

7.2 Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal pour l'année 2018

7.3 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

7.4 Adoption de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'actions triennal 2019-2021

7.5 Résolution en appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

8. Ressources matérielles et immobilières

8.1 Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019

8.2 Asisto inc. : mandat de services professionnels pour la réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol (reprise des activités)

8.3 Servitude d'occupation permanente

8.3.1 Legault Trudeau arpenteurs-géomètres : mandat pour certificat de piquetage et la préparation de descriptions techniques pour différents lots

8.3.2 Me François Leroux : mandat de service professionnel pour l'examen des titres de propriétés et la préparation d'actes de servitude d'occupation permanente

8.4 Disposition de divers équipements

8.5 Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. : mandat de représentation devant le Tribunal administratif du Québec / Dossier TAQ - SAI-M-269534-1801 et SAI-M-269536-1801

8.6 J. Dagenais architecte + Associés : mandat de services professionnels en architecture pour le réaménagement de la rampe d'accès au bâtiment et du bloc sanitaire pour accessibilité universelle et réaménagement de l'accueil et deux bureaux périphériques à l'hôtel de ville

8.7 Construction d'un garage municipal

8.7.1 Annulation de l'appel d'offres numéro 2018-11 et de l'adjudication du contrat de construction d'un garage municipal

8.7.2 Autorisation de publication d'un nouvel appel d'offres public pour la construction d'un garage municipal

8.7.3 Louis Roy & Associés inc. : mandat pour la conception d'une installation septique ainsi que le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la construction du nouveau garage municipal

9. Ressources humaines

- 9.1 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres
- 9.2 Prolongement de l'embauche temporaire de M. Guillaume Jasmin à titre d'ouvrier-journalier au Service des travaux publics
- 9.3 Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
 - 9.3.1 Embauche de Mme Diane Hervieux à titre de préposée au prêt / poste à temps partiel / permanent
 - 9.3.2 Embauche de Mme Gabrielle Lanctôt à titre d'employée occasionnelle au prêt
- 9.4 Fédération québécoise des municipalités / Service en ressources humaines et relations du travail : mandat de services professionnels pour la mise en œuvre d'un diagnostic organisationnel

10. Loisirs, Culture et vie communautaire

- 10.1 Autorisation d'une entente de partenariat avec l'Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres dans le cadre de la Fête du Thuya 2019 dans le cadre de la Fête du Thuya 2019
- 10.2 Club de cycliste le Suroît : autorisation de passage pour la randonnée du Solstice d'été 2019

11. Service des infrastructures et travaux publics

- 11.1 Développement domiciliaire Haut-Chamberry / services municipaux / phase 5
 - 11.1.1 Certificat d'acceptation provisoire des travaux pour les travaux de bordures de béton, pavage et couche de base et d'usure
 - 11.1.2 Certificat d'acceptation finale des travaux pour l'installation des réseaux d'aqueduc, sanitaire, pluvial, des entrées de services et de la fondation granulaire (MG-56 et MG-20)
- 11.2 Sel Warwick inc. : achat de 200 tonnes de sel de déglçage supplémentaire

12. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2019-02-43

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-02-44 Acceptation des comptes du 10 janvier au 13 février 2019

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 10 janvier au 13 février 2019 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

| FONDS D'ADMINISTRATION | MONTANT PAYÉ |
|--|---------------------|
| • Paiement par chèques | 69 217.77\$ |
| • Chèques annulés | 296\$ |
| • Paiements par prélèvement bancaire | 287 249.12\$ |
| • Prélèvements bancaires annulés | 7 020.05\$ |
| • Salaires versés – paies numéros 01 à 5 | 228 020.27\$ |
| • Contribution de l'employeur | 24 987.33\$ |
| FONDS DES RÈGLEMENTS | |
| ▪ 9600223 à 9600225 | 44 940.82\$ |

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-45 Acceptation de la liste des bons de commande du 8 janvier au 5 février 2019

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2019 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 5 février 2019 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

| BONS DE COMMANDES | MONTANT PAYÉ |
|--|---------------------|
| • Liste des bons de commandes | 39 761.87\$ |
| • Listes des engagements financiers (ententes) | 466 203.81\$ |

Adopté à l'unanimité

2019-02-46 Émission de billets par appel d'offres public : refinancement et financement des règlements numéros 303-2007, 132-96, 411-2017 et 420-2018

Adjudication pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2019, au montant de 546 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 26 800 \$ | 3,27000 % | 2020 |
| 27 900 \$ | 3,27000 % | 2021 |
| 28 800 \$ | 3,27000 % | 2022 |
| 29 900 \$ | 3,27000 % | 2023 |
| 432 700 \$ | 3,27000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,27000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 26 800 \$ | 2,60000 % | 2020 |
| 27 900 \$ | 2,70000 % | 2021 |
| 28 800 \$ | 2,80000 % | 2022 |
| 29 900 \$ | 2,95000 % | 2023 |
| 432 700 \$ | 3,05000 % | 2024 |

Prix : 98,53400

Coût réel : 3,37863 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

| | | |
|------------|-----------|------|
| 26 800 \$ | 3,57000 % | 2020 |
| 27 900 \$ | 3,57000 % | 2021 |
| 28 800 \$ | 3,57000 % | 2022 |
| 29 900 \$ | 3,57000 % | 2023 |
| 432 700 \$ | 3,57000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,57000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 février 2019 au montant de 546 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 303-2007, 132-96, 411-2017 et 420-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2019-02-47 Émission de billets par appel d'offres public : refinancement et financement des règlements numéros 303-2007, 132-96, 411-2017 et 420-2018

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 546 100 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 546 100 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 303-2007 | 57 900 \$ |
| 132-96 | 12 300 \$ |
| 132-96 | 20 900 \$ |
| 411-2017 | 200 000 \$ |
| 420-2018 | 255 000 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017 et 420-2018, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres avait le 19 février 2019, un emprunt au montant de 91 100 \$, sur un emprunt original de 1 535 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 132-96;

ATTENDU QUE, en date du 19 février 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 février 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 132-96;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 février 2019 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2020. | 26 800 \$ | |
| 2021. | 27 900 \$ | |
| 2022. | 28 800 \$ | |
| 2023. | 29 900 \$ | |
| 2024. | 31 000 \$ | (à payer en 2024) |
| 2024. | 401 700 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017 et 420-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 février 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 132-96, soit prolongé de 1 jour.

Adopté à l'unanimité

2019-02-48

**Demande de subventions, financement et autre
*Association des chasseurs et pêcheurs de Les Cèdres***

ATTENDU la demande de commandite de l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres pour l'obtention de 4 clefs pour la descente à bateau dans le cadre de leur 25^e soirée Méritas annuelle qui se déroulera le 23 février prochain;

ATTENDU QUE l'association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres compte plus de 200 membres;

ATTENDU QUE la demande de commandite s'inscrit dans la subvention discrétionnaire du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE REMETTRE gracieusement 4 clefs de la descente à bateau à l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres dans le cadre de leur soirée Méritas annuelle qui se déroulera le 23 février prochain.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-49 Demande de subventions, financement et autre
Mlle Maïka Rousseau - Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mme Maïka Rousseau, voltige dans l'équipe des Flyers de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Mlle Rousseau participera, en 2019, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment au Championnat national à Niagara Falls du 5 au 7 avril 2019;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Maïka Rousseau, voltige dans l'équipe des Flyers de Pierrefonds dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-50 DDL Excavation (9039-3273 Québec Inc.) : acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 4 (libération de retenue partielle) / travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-414 octroyant le mandat à la firme DDL *Excavation (9039-3273 Québec Inc.)* pour les travaux de drainage d'une partie du chemin du Fleuve;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 (libération de retenue partielle) des travaux exécutés jusqu'au 5 décembre 2017;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Équiluqs Inc.;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du décompte progressif numéro 4 (libération de retenue partielle) des travaux exécutés jusqu'au 5 décembre 2017;

DE VERSER la somme de 2 213.21\$ (taxes en sus) à la firme DDL Excavation (9039-3273 Québec Inc.) pour les travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve soit entre la rue Daoust et le chemin Saint-Antoine;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2015.

Adopté à l'unanimité

2019-02-51

Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges
Autorisation au compte de la responsable de la taxation et de la trésorerie

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-39 embauchant Mme Jocelyne Dubé, au poste de responsable de la taxation et de la trésorerie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Mme Dubé à accéder au compte de la Municipalité à la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges afin de pouvoir exercer sa fonction au niveau de la trésorerie;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE DÉSIGNER la responsable de la taxation et de la trésorerie, Mme Jocelyne Dubé, à titre de signataire autorisé au compte;

D'AUTORISER la responsable de la taxation et de la trésorerie, Mme Jocelyne Dubé, à :

- Accéder au Service en ligne Accès D de Desjardins ;
- Contresigner tous les chèques en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin ;
- Signer toute réception de documents ou retraits d'effets bancaires tels que chèques retournés, retraits de chèques encaissés et autres ;
- Co-représenter la Municipalité pour le compte de Carte Visa Desjardins.

Adopté à l'unanimité

2019-02-52 Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges
Désignation des commissionnaires autorisés aux fins d'approvisionnement en numéraire

ATTENDU les besoins de la Municipalité en approvisionnement numéraire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, de temps à autre, commander du numéraire auprès de la Caisse;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la Municipalité demande à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges un service d'approvisionnement en numéraire pour un montant maximum de 300\$ par jour ouvrable;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes à titre de commissionnaires autorisés :

- M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Mme Jocelyne Dubé, responsable de la taxation et de la trésorerie ;
- Mme Carolanne Desjardins-Larocque, commis-comptable.

Adopté à l'unanimité

2019-02-53 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : Lot 2 046 169 (lots projetés 6 286 361 et 6 286 362 – rue des Pins)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 169 appuyée par le plan S2247-2, minute 11 107, daté du 1^{er} novembre 2018, préparé par l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau, et déposé le 6 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 169 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 286 361 et 6 286 362) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10% pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 7 610\$;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 7 610\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

**2019-02-54 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande acceptée : 41, rue Saint-Thomas (lot 2 048 221) / changement de fenêtres et porte**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa réunion du 16 janvier 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour la propriété suivante :

| <i>Adresse</i> | <i>Nature de la demande</i> | <i>Décision</i> |
|--------------------------------------|--|-----------------|
| 41, rue Saint-Thomas – lot 2 048 221 | Changement de fenêtres et de porte – version modifiée 21 janvier 2019 | Acceptée |

Adopté à l'unanimité

**2019-02-55 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande refusée : 1017, chemin du Fleuve (lots 2 047 473 et 5 632 161) / nouvelle construction – 4^e version**

ATTENDU QUE la demande a déjà été acceptée par le Conseil mais que les travaux non pas été réalisés;

ATTENDU QUE le gabarit de l'intervention s'harmonise mal avec les constructions traditionnelles du secteur;

ATTENDU QUE le choix du matériel de recouvrement des murs extérieurs ne tient pas compte de celui utilisé sur les bâtiments traditionnels du secteur;

ATTENDU QUE les couleurs sélectionnées ne mettent pas en valeur les détails architecturaux du bâtiment;

ATTENDU QU'à la réunion du 16 janvier 2019, les membres du CCU ont recommandé unanimement au Conseil de refuser la demande pour le 1017, chemin du Fleuve;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour la propriété suivante :

| <i>Adresse</i> | <i>Nature de la demande</i> | <i>Décision</i> |
|--|--|-----------------|
| 1017, chemin du Fleuve – (lots 2 047 473 et 5 632 161) | Nouvelle construction 4 ^e version | Refusée |

Adopté à l'unanimité

2019-02-56 Demande de dérogation mineure : 416, rue des Frênes (lot 2 048 294) / hauteur du bâtiment

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée à un étage d'une hauteur dérogatoire protégée par droits acquis de 5,15 mètres dans la zone H-12 pour une hauteur de 5,15 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit lors de l'agrandissement des constructions dérogatoires protégées par droits acquis que la modification soit conforme au règlement de zonage qui prescrit une hauteur minimale de 6 mètres pour une habitation unifamiliale isolée d'un étage dans la zone H-12;
ATTENDU la demande de M. Claude Patenaude datée du 9 janvier 2019;

ATTENDU QUE l'agrandissement est en cour arrière;

ATTENDU la trame du cadre bâti de la rue;

ATTENDU QUE le style architectural du bâtiment est bien présent sur la rue;

ATTENDU QUE le projet respecte le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 16 janvier 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 25 janvier 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 9 janvier 2019 pour le 416, rue des Frênes (lot 2 048 294) / hauteur du bâtiment.

Adopté à l'unanimité

2019-02-57 **Mise à jour du tableau des officiers et fonctionnaires désignés joint en annexe de la résolution numéro 2017-05-181 afin de nommer les officiers et fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 262-2005 interdisant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Municipalité des Cèdres**

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-181 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements administratifs;

ATTENDU la pertinence de nommer les officiers et fonctionnaires désignés à l'application du règlement numéro 262-2005 interdisant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A de la résolution numéro 2017-05-181 « Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux » afin de nommer les officiers et fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 262-2005 interdisant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2019-02-58 **Abrogation de la résolution numéro 2019-02-33 - Adoption du second projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage**

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 24 janvier 2019;

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-33 adoptant, avec changement, le second projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019;

ATTENDU le rapport de l'analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1^{er} février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges attestant que le projet de règlement est non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) actuel et aux dispositions du document complémentaire, plus précisément qu'il ne respecte pas l'article 19.13 du SAR;

ATTENDU QU'une reprise de la procédure d'adoption du règlement numéro 395-9-2018 est requise étant donné que de nouveaux éléments devront être ajoutés audit règlement;

ATTENDU QUE la volonté du Conseil de contester le rapport de l'analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1^{er} février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil municipal suspend l'abrogation de la résolution numéro 2019-02-33 adoptant le second projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage.

Adopté à l'unanimité

2019-02-59 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 381-3-2019 modifiant le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 381-3-2019 modifiant le règlement numéro 381-2014 et ses amendements afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2019-02-60 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2019-02-61 Avis de motion – règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, Louis Thauvette, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2019-02-62 Adoption du projet de règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2008, le Conseil de la Municipalité des Cèdres a adopté le plan d’urbanisme par son règlement numéro 304-2008;

ATTENDU QUE conformément aux articles 109 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, la Municipalité des Cèdres peut commencer un processus de modification de son plan d’urbanisme par l’adoption d’un projet de règlement;

ATTENDU QUE le territoire du parc régional comprend celui de la zone I2 et qu’il est identifié à titre d’îlot déstructuré au schéma d’aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, notamment, encadrer le développement de cet îlot déstructuré dans son plan d’urbanisme par l’implantation d’un parc industriel régional;

ATTENDU QUE le parc régional projeté est situé dans un secteur stratégique à proximité de l’autoroute 20;

ATTENDU QUE le Conseil juge approprié de modifier ledit règlement numéro 304-2008 de façon à modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres;

ATTENDU QU’une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l’avis de motion lors de la présente séance du Conseil du 12 février 2019;

ATTENDU QU’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aura lieu le 4 avril 2019 à 19h;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 afin de modifier les conditions d'implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 304-11-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-02-63 Résolution de contrôle intérimaire du secteur de la zone I-2

ATTENDU QUE le Conseil municipal a déposé un avis de motion enclenchant le processus de modification de son Plan d'urbanisme (numéro 304-2008) afin de soutenir l'implantation du Parc industriel régional Les Cèdres;

ATTENDU QUE Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant son Plan d'urbanisme (numéro 304-2008) afin de soutenir l'implantation dudit parc industriel;

ATTENDU QUE le territoire d'application de la présente résolution est celui correspondant au plan joint en annexe A à la présente résolution;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet relatif à la construction, à l'agrandissement ou à une opération cadastrale, conforme aux règlements actuels, situé sur le territoire ci-haut identifié, risque de compromettre le développement harmonieux du territoire d'application;

Vu l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

QUE malgré ce qui précède, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, l'agrandissement d'un bâtiment, les demandes d'opération cadastrale et le morcellement de lot fait par aliénation dans le périmètre reproduit à l'annexe A de la présente résolution sont autorisées dans les cas suivants :

Usages autorisés

Pour les usages de type commercial suivants :

a) Poste d'essence avec ou sans lave-auto, restaurant et dépanneur ;

b) Réservés aux abords du chemin Saint-Féréol, les usages suivants :

- Établissements où la principale activité est le service de repas pour consommation sur place;
- Établissements où la principale activité est le service de repas au comptoir ou à l'auto;
- Établissements d'hébergement où la principale activité est l'hébergement d'une clientèle de passage et de court séjour.

Pour les usages de type industriels avec aires d'entreposage et de remisage suivants dont la façade principale du bâtiment comporte au moins 10 % de sa superficie en ouverture et dont la largeur maximale d'un élément de mur constituant un même plan n'excède pas 12 mètres et dont 2 pans parallèles sont décalés l'un par rapport à l'autre d'au moins 45 centimètres :

a) Centre de recherche et de développement ;

b) Industries liées aux produits agricoles incluant l'emballage, la distribution et les abattoirs ;

c) Industries de portes et de fenêtres, de fabrication de meubles et d'articles d'ameublement et autres activités connexes ;

d) Industries d'impression commerciale ;

e) Activités et atelier de menuiserie, d'usinage et de soudure ;

f) Entreprises de construction de bâtiments ou partie de bâtiments préfabriqués ;

g) Entreprises en aéronautique ;

h) Entreprises innovantes liées à la production de systèmes de production d'éco énergie.

Les murs des bâtiments principaux faisant face à l'autoroute 20 doivent être traités comme étant des murs de façade principale.

Profondeur des lots

Les lots adjacents au corridor autoroutier doivent posséder une profondeur minimale de 75 mètres.

Entreposage extérieur

L'entreposage extérieur doit être directement lié à l'exercice du ou des usages du bâtiment principal et ne doit pas être visible depuis l'autoroute 20, ni d'une voie de circulation identifiée comme « chemin du paysage » ou « lanière patrimoniale » au plan d'urbanisme, à savoir le chemin Saint-Féréol.

En tout temps, l'espace d'entreposage extérieur doit être ceinturé d'une clôture ou d'un écran d'une hauteur minimale de 1,85 mètre et la hauteur maximale des clôtures peut être portée à 3 mètres, incluant les détails ornementaux et de décoration appliqués sur la clôture. La hauteur des clôtures est mesurée en fonction du niveau moyen du sol dans un rayon de 3 mètres de l'endroit où ils sont construits, érigés ou plantés.

De plus, l'entreposage extérieur en cours avant et/ou latéral pour les usages en bordure de l'autoroute 20 est prohibé.

Aménagement d'un espace tampon

Les terrains en bordure de l'autoroute 20 doivent prévoir un espace tampon d'une largeur minimale de 5 mètres situé le long de la ligne de lot arrière où toutes les constructions et tous les usages sont prohibés. Cet espace tampon doit être composé d'un écran d'arbres, minimum de 60 % de conifères et plantés en quinconce à un minimum de 1,2 mètre d'intervalle, ou par un talus d'une hauteur d'au moins 3 mètres.

Ces aménagements doivent être complétés dans les 12 mois qui suivent le début de l'occupation du bâtiment principal ou de l'emplacement.

Adopté à l'unanimité

2019-02-64 Contestation du rapport de l'analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE des représentants du Service d'aménagement du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont participé à des rencontres du Comité de travail pour la rédaction du Guide d'affichage – Les Cèdres;

ATTENDU QU'un projet préliminaire du règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage a été acheminé à la MRC le _____ afin de s'assurer que les orientations respectent le schéma d'aménagement révisé (SAR);

ATTENDU les commentaires favorables de la MRC émis le _____;

ATTENDU QUE suite à l'aval de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité a débuté le processus d'adoption du règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil municipal conteste le rapport de l'analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2019-02-65 Résolution concernant la nomination d'un représentant auprès de clicSÉQUR

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à cliqSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, générale, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne toutes les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.

Adopté à l'unanimité

2019-02-66 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile et de procéder à leur destruction.

Adopté à l'unanimité

2019-02-67 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2019

ATTENDU QUE l'article 201 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier assiste aux séances du conseil, dresse le procès-verbal et le contresigne;

ATTENDU l'absence du secrétaire-trésorier à la séance ordinaire prévue le 12 mars 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE REPORTER la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le 12 mars au 19 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

2019-02-68 Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal pour l'année 2018

ATTENDU le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QUE le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la Municipalité, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'année 2018 fait en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à l'unanimité

2019-02-69 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Soulanges, Mme Marilyne Picard, le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté à l'unanimité

2019-02-70 Adoption de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'actions triennal 2019-2021

ATTENDU QUE la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) est l'engagement de la Municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de politique Municipalité amie des aînés (MADA) accompagné du plan d'actions triennal 2019-2021;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le Comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

ATTENDU QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'actions;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER la politique Municipalité amie des aînés (MADA) accompagné du plan d'actions triennal 2019-2021.

Adopté à l'unanimité

2019-02-71 Résolution en appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

ATTENDU les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

ATTENDU QUE la majorité des émissions de gaz à effet de serre du Grand Montréal et du Québec provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que le Plan d'urbanisme de la Municipalité des Cèdres ont été élaborés en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal, dont fait partie la Municipalité, a demandé à l'Autorité de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement de transport collectif;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ont réitéré leur engagement vis-à-vis l'importance du développement durable et le rôle majeur que les municipalités peuvent jouer dans cet enjeu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres poursuit les mesures de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de son Plan d'urbanisme afin de permettre d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité de transport métropolitain ainsi qu'aux communautés métropolitaines, les MRC et municipalités à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

D'INCITER la population et les citoyens à s'engager activement dans l'effort collectif qui est requis pour mener la transition énergétique et en posant concrètement les gestes qu'appelle celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2019-02-72

Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différentes productions visuelles de documents;

ATTENDU l'expertise de Design MC;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER, pour l'année 2019, un montant de 15 000\$ (taxes en sus) d'honoraires professionnels à la firme Design MC pour la production visuelle de documents.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-73 Asisto inc. : mandat de services professionnels pour la réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol (reprise des activités)

Projet numéro 2018-600-02

ATTENDU la résolution numéro 2018-03-98 octroyant le mandat de services professionnels d'ingénierie et d'architecture incluant la surveillance de chantier pour la réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol à la firme Asisto inc.;

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-449 annulant l'appel d'offres numéro 2018-14 – réfection du poste de suppression Saint-Féréol;

ATTENDU la révision du projet ;

ATTENDU l'offre de services professionnels révisée d'Asisto inc. pour la continuation du projet (proposition numéro 0400789 R1);

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Il est résolu

DE MANDATER la firme Asisto inc. pour services professionnels dans le cadre du projet de réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol (reprise des activités) au montant forfaitaire supplémentaire de 50 000\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la proposition numéro 0400789 R1.

Adopté à l'unanimité

2019-02-74 Servitude d'occupation permanente *Legault Trudeau arpenteurs-géomètres : mandat pour certificat de piquetage et la préparation de descriptions techniques pour différents lots*

ATTENDU QUE la Municipalité nécessite l'obtention de servitudes d'occupation permanente afin de sécuriser des conduites d'aqueduc existantes (lots 2 047 327, 2 047 325, 2 047 750, 2 047 317, 2 048 865, 5 418 304, 2 048 630, 2 048 631 2 048 628 et d'émissaire pluviale (2 048 715);

ATTENDU QUE mandat doit être réalisé en deux phases dont 1) travaux de piquetage; 2) préparation de descriptions techniques si requis;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Il est résolu

DE MANDATER la firme Legault, Trudeau arpenteurs-géomètres Inc. au montant total de 5 075\$ (taxes en sus) pour des travaux de piquetage et de préparation de descriptions techniques pour les lots 2 047 327, 2 047 325, 2 047 750, 2 047 317, 2 048 865, 5 418 304, 2 048 630, 2 048 631 2 048 628 et 2 048 715;

QUE les travaux de piquetage soient réalisés au plus tard le 15 février 2019;

QUE la préparation des descriptions technique soit exécutée avec l'autorisation préalable de la Municipalité afin de préciser la teneur du mandat.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-75

Servitude d'occupation permanente

Me François Leroux : mandat de service professionnel pour l'examen des titres de propriétés et la préparation d'actes de servitude d'occupation permanente

ATTENDU QUE la Municipalité nécessite l'obtention de servitudes d'occupation permanente afin de sécuriser des conduites d'aqueduc existantes (lots 2 047 327, 2 047 325, 2 047 750, 2 047 317, 2 048 865, 5 418 304, 2 048 630, 2 048 631 2 048 628 et d'émissaire pluviale (2 048 715);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'examen des titres de propriétés pour certains lots;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER Me François Leroux, notaire, pour l'examen des titres de propriétés et la préparation d'actes de servitude d'occupation permanente pour les lots 2 047 327, 2 047 325, 2 047 750, 2 047 317, 2 048 865, 5 418 304, 2 048 630, 2 048 631 2 048 628 et 2 048 715) pour un montant forfaitaire de 10 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-76 Disposition de divers équipements

ATTENDU QUE la Municipalité désire se départir de certains équipements qui ne sont plus utilisés;

ATTENDU QUE certains de ces équipements sont en bon état et peuvent répondre aux besoins de particuliers;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER la vente d'équipements conformément à la liste déposée à présente séance.

Adopté à l'unanimité

2019-02-77 Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. : mandat de représentation devant le Tribunal administratif du Québec / Dossier TAQ - SAI-M-269534-1801 et SAI-M-269536-1801

ATTENDU la demande de révision ou la révocation de la décision rendue le 18 décembre 2018 à la section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec par Mme Giovanna Diodati à l'égard de la propriété sise au 1329, chemin Saint-Dominique ;

ATTENDU QUE les certificats d'évaluation ont été émis par Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. afin de représenter la Municipalité des Cèdres devant le Tribunal administratif du Québec dans le cadre du dossier TAQ - SAI-M-269534-1801 et SAI-M-269536-1801.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-78 J. Dagenais architecte + Associés : mandat de services professionnels en architecture pour le réaménagement de la rampe d'accès au bâtiment et du bloc sanitaire pour accessibilité universelle et réaménagement de l'accueil et deux bureaux périphériques à l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au réaménagement de la rampe d'accès au bâtiment et du bloc sanitaire pour fins d'accessibilité universelle ainsi qu'au réaménagement de l'accueil et de deux bureaux périphériques à l'hôtel de ville;

ATTENDU l'offre de service reçue ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels en architecture de la firme J. Dagenais architecte + Associés afin de réaliser le réaménagement de la rampe d'accès au bâtiment et du bloc sanitaire pour fins d'accessibilité universelle ainsi qu'au réaménagement de l'accueil et de deux bureaux périphériques à l'hôtel de ville au montant total de 8 350\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-02-79 Construction d'un garage municipal
Annulation de l'appel d'offres numéro 2018-11 et de l'adjudication du contrat de construction d'un garage municipal
Projet numéro 2016-600-30**

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours en attente d'un engagement formel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur l'octroi d'une subvention pour la construction d'un garage municipal dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QU'il semble, de l'avis du personnel du MAMH, que cet engagement ne puisse s'officialiser avant la fin du mois de février 2019 et possiblement en mars;

ATTENDU l'article 13 a) Adjudication du contrat de l'appel d'offres numéro 2018-11 stipulant que les soumissions demeurent en vigueur et son irrévocables durant une période de 120 jours après la date limite de l'entrée des soumissions;

ATTENDU l'article 13 c) Adjudication du contrat de l'appel d'offres numéro 2018-11 stipulant que le Maître de l'ouvrage n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni d'encourir aucune obligation, ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires;

ATTENDU QUE le délai de 120 jours est expiré et que le plus bas soumissionnaire conforme est dans l'impossibilité de maintenir le prix soumissionné;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil municipal annule l'adjudication du contrat de construction d'un garage municipal dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-11 - Construction d'un garage municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-02-80

Construction d'un garage municipal (projet révisé)
Autorisation de publication d'un nouvel appel d'offres pour la construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-79 annulant l'appel d'offres 2018-11 et l'adjudication du contrat de construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été révisés;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-02-81

Louis Roy & Associés inc. : mandat pour la conception d'une installation septique ainsi que le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la construction du nouveau garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU QUE la Municipalité nécessite des services de consultation pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier et attestation afin d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Louis Roy & Associés Inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier et attestation afin d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant total de 12 595\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2019-02-82 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres

ATTENDU le départ de M. Gilles Daoust, membre du Comité sur la santé et sécurité au travail;

ATTENDU la décision de M. Hugo-Nicolas Poltronetti, membre du Comité sur la santé et sécurité au travail, de léguer sa place à un collègue;

ATTENDU la pertinence de nommer de nouveaux membres;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE NOMMER M. Stephan Gourley, directeur du Service de sécurité, civile et des premiers répondants et M. Guy Léveillé, ouvrier/journalier au Service des travaux publics, à titre de membres du Comité de la santé et sécurité au travail.

Adopté à l'unanimité

2019-02-83 Prolongement de l'embauche temporaire de M. Guillaume Jasmin à titre d'ouvrier-journalier au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-375 prolongeant le contrat de travail de M. Guillaume Jasmin à titre d'ouvrier-journalier au Service des travaux publics se termine le 15 février 2019;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU la disponibilité de l'employé;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de travail M. Guillaume Jasmin à titre d'ouvrier-journalier au Service des travaux publics pour la période du 18 février au 17 mai 2019 à raison de 40 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-84

Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

Embauche de Mme Diane Hervieux à titre de préposée au prêt / poste à temps partiel / permanent

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-25 reconduisant l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis jusqu'au 23 décembre 2019 ;

ATTENDU l'augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU les besoins en personnel afin d'assurer le service;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque / poste à temps partiel / permanent à raison de 18 heures semaines, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE l'embauche est effective au 13 février 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-85

Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

Embauche de Mme Gabrielle Lanctôt à titre d'employée occasionnelle au prêt

ATTENDU l'augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU les besoins en personnel afin d'assurer le service;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Gabrielle Lanctôt à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque / poste occasionnel pour un maximum de 12 heures semaines jusqu'au 20 décembre 2019, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE l'embauche est effective au 13 février 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-86 Fédération québécoise des municipalités / Service en ressources humaines et relations du travail : mandat de services professionnels pour la mise en œuvre d'un diagnostic organisationnel

ATTENDU QUE l'objectif principal du diagnostic organisationnel est d'établir un diagnostic précis sur l'état de la structure et du fonctionnement organisationnel ainsi que sur l'état de la gestion des ressources humaines en général;

ATTENDU QUE la Municipalité désire cerner l'état général de l'organisation en relevant les forces et les aspects à améliorer à propos de la structure organisationnelle, de la gestion des ressources humaines ainsi qu'en matière d'opérations;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités / Service en ressources humaines et relations du travail pour l'analyse de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail pour un montant de 8 000\$ (taxes en sus);

QUE les frais de déplacement et de séjour sont en sus.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-87 Autorisation d'une entente de partenariat avec l'Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres dans le cadre de la Fête du Thuya 2019

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est le partenaire principal de la Fête du Thuya qui se déroulera du 2 au 4 août 2019 au Parc Valade ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres collabore à la bonne mise en œuvre de ces festivités financièrement et en ressources humaines et matérielles ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de partenariat avec l'Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres relativement à l'organisation de la Fête du Thuya 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-02-88 Club de cycliste le Suroît : autorisation de passage pour la randonnée du Solstice d'été 2019

ATTENDU QUE le Club de cyclisme Le Suroît est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la pratique sécuritaire du vélo;

ATTENDU la tenue de la course le « Solstice d'été du Suroît » le 18 juin prochain (19 juin en cas de pluie) qui consiste à réussir un parcours de 100 km en 3 heures;

ATTENDU la demande du Club de cyclisme Le Suroît d'emprunter la route 338 et les chemins Saint-Dominique et Saint-Antoine;

ATTENDU QUE le Club de Cyclisme Le Suroît aura des personnes à toutes les intersections pour assurer la circulation lors du passage des cyclistes et ceux-ci seront également escortés par 1 motocyclette et 1 auto;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le Club de cyclisme Le Suroît à emprunter les voies municipales le 18 juin 2019 selon le plan de parcours déposé, et ce conditionnellement à la délivrance d'un permis par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports ainsi qu'au dépôt d'une preuve d'assurances responsabilités pour cet événement.

Adopté à l'unanimité

2019-02-89 Développement domiciliaire Haut-Chamberry / services municipaux / phase 5

Certificat d'acceptation provisoire des travaux pour les travaux de bordures de béton, pavage et couche de base et d'usure

Projet numéro 2016-700-08

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux pour la phase 5 conclue avec Gestion L.A.H.L. inc et 9141-3799 Québec inc. signée en avril 2016 ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP certifie avoir fait l'inspection des travaux de bordures de béton, pavage et couche de base et d'usure en vue de leur acceptation provisoire;

ATTENDU QUE WSP atteste que les ouvrages sont acceptés aux fins de l'utilisation par la Municipalité conformément à l'article 3.15 « Réception provisoire des ouvrages » du cahier des clauses administratives particulières, partie C;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux pour les travaux de bordures de béton, pavage et couche de base et d'usure de la phase 5 du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

2019-02-90 Développement domiciliaire Haut-Chamberry / services municipaux / phase 5

Certificat d'acceptation finale des travaux pour l'installation des réseaux d'aqueduc, sanitaire, pluvial, des entrées de services et de la fondation granulaire (MG-56 et MG-20)

Projet numéro 2016-700-08

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux pour la phase 5 conclue avec Gestion L.A.H.L. inc et 9141-3799 Québec inc. signée en avril 2016 ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP certifie avoir fait l'inspection des travaux pour l'installation des réseaux d'aqueduc, sanitaire, pluvial, des entrées de services et de la fondation granulaire (MG-56 et MG-20) en vue de leur acceptation finale;

ATTENDU QUE WSP atteste que les ouvrages sont acceptés aux fins de l'utilisation par la Municipalité conformément à l'article 3.16 « Réception définitive des ouvrages » du cahier des clauses administratives particulières, partie C;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux pour l'installation des réseaux d'aqueduc, sanitaire, pluvial, des entrées de services et de la fondation granulaire (MG-56 et MG-20) de la phase 5 du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

2019-02-91 Sel Warwick inc. : achat de 200 tonnes de sel de déglacage supplémentaire

ATTENDU QUE le volume maximum de sel de déglacage réservé par Sel Warwick inc. pour la Municipalité dans le cadre de l'entente avec l'Union des Municipalités du Québec pour la saison 2018-2019 est atteint ;

ATTENDU les conditions climatiques extrêmes par la succession de cycles de verglas et de pluie depuis le début de l'hiver ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE PROCÉDER à l'achat de 200 tonnes de sel de déglacage supplémentaire au prix de 107\$ la tonne auprès de Sel Warwick inc. pour un montant total de 21 400\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h21

Fin de la période de questions : 20h36

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2019-02-92 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu :

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h38.

Adopté à l'unanimité

Michel Proulx
Maire suppléant

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées dans les dossiers municipaux appropriés sous la cote 105.120